ARRETE DAJI/2023/SIGNATURE/CP/11
portant délégation de signature à :

Monsieur Christophe ALAUX
Président de la commission pédagogique de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D.613-38 à D.613-50,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Considérant la composition en vigueur de la commission pédagogique de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) fixée par arrêté du Président et présidée par Monsieur Christophe ALAUX,

ARRÊTE :

Article 1 :

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Christophe ALAUX (PR), Président de la Commission Pédagogique de l'IMPGT** à effet de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université toute décision et notification de décision relative à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de diplômes de cette composante.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Christophe ALAUX, Madame Anaïs SAINT JONSSON (MCF), Présidente suppléante de la commission pédagogique,** reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, l'ensemble des actes mentionnés au présent article.

Cette signature ne pourra en aucun cas être subdéléguée.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président d'Aix-Marseille Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IMPGT en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice générale des services et le Directeur de l'IMPGT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 avril 2023,

Vu et pris connaissance
Le...14/4/23..

Le délégant

Les délégataires

Monsieur Christophe ALAUX
Président de la Commission Pédagogique de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Madame Anaïs SAINT JONSSON
Présidente suppléante de la Commission Pédagogique de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale